

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
04 février 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 04 février 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

- Monsieur Dave Côté
- Monsieur Langis Proulx
- Madame Denyse Leduc
- Madame Nicole Després
- Madame Julie Lacroix-Danis

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

07 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 014-19**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2019

**Résolution No 015-19**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2019 ainsi que l'extraordinaire du 14 janvier 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2019.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 016-19**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-

des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 JANVIER 2019

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	11 664.14\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	4 067.76\$
Dépenses compressibles :	240 464.36\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égout :	199.46\$
Int.prêt No1 Finan. Temporaire édifice mun. :	5 640.37\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2018 :	7 681.90\$
Salaires des employés :	11 824.85\$
<b>Total des dépenses pour janvier 2019 :</b>	<b>281 819.59\$</b>

REVENUS AU 31 JANVIER 2019

Intérêts-arrière de taxes :	145.87\$
Bacs recyclage (petit) :	62.00\$
Commandite Chevalier Colomb / Loisirs :	50.00\$
Location de local :	30.00\$
Mutation :	1 767.50\$
911 / Bonification Action Commune Permis :	2 000.00\$
Ministère Transport/Aide voirie locale :	22 200.00\$
Taxes foncières générales :	2 145.76\$

**Total des revenus pour janvier 2019 :** 28 401.13\$

**Solde en banque au 31 janvier 2019 :** 0.00\$

**Solde en banque dans crédit variable :** 31 105.14\$

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT LADRIE

Monsieur Yves Detroz, maire, mentionne et dépose la lettre de démission de monsieur Benoit Ladrie en séance tenante.

AVIS DE VACANCE: POSTE DE CONSEILLÉ

**Résolution No 017-19**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller suite au à la démission de monsieur Benoit Ladrie. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

FRAIS D'AVOCAT POUR DEUX MISES EN DEMEURES DANS LE DOSSIER # 40-19-1039 34

**Résolution No 018-19**

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la démarche d'envoi de deux mises en demeures dans le dossier #40-19-1039 34 et les frais si rattachant pour la somme de sept cents deux dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (702.98\$).

SOUSSION #3793 DE L'ENTREPRISE RAYSOURCE POUR LA PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

**Résolution No 019-19**

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise RaySource (rangement et aménagement d'espace) pour la somme de neuf mille neuf cents quatre-vingt-quinze dollars (9 995.00\$) avant les taxes.

SOUSSION #191658 DE D'AMEUBLEMENT TANGUAY

**Résolution No 020-19**

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de d'Ameublement Tanguay pour quatre refroidisseurs d'eau et un lave-vaisselle pour la somme de mille huit cents dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous

(1 819.95\$) avant les taxes, le prix peut être amené à varier selon les promotions.

ACHAT D'UNE TABLE DE SALLE À MANGER POUR LA CUISINE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

**Résolution No 021-19**

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts achète chez Canac une table de salle à manger pour la somme de trois cents quatre-vingt quinze dollars (395.00\$) avant les taxes.

SOUSSION #20452 POUR L'AMEUBLEMENT DE BUREAU POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

**Résolution No 022-19**

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission #20452 d'Hamster d'ameublement de bureau pour la somme de huit mille trois cents quarante-trois dollars et cinquante-neuf sous (8 343.59\$) avant les taxes, installation comprise.

OFFRE DE SERVICE POUR CONTRAT D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN L'ÉCHANGEUR D'AIR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

**Résolution No 023-19**

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de service de l'entreprise Ferblanterie A.T. inc. en raison de deux visites par année au montant de trois cents vingt-cinq dollars (325.00\$) avant taxes selon les modalités du contrat d'inspection et d'entretien.

ÉCOLE LA COLOMBE; AJUSTEMENT POUR LA CONTRIBUTION AU SERVICE DE SURVEILLANCE

**Résolution No 024-19**

**ATTENDU QUE** qu'il y a 7 élèves de la Trinité-des-Monts qui fréquentent l'École La Colombe pour l'année scolaire 2018/2019;

**ATTENDU QUE** le calcul apporté par le conseil de la municipalité est fait en conséquence d'un salaire d'un surveillant et non de deux surveillants;

**ATTENDU QUE** le calcul sera révisé et ajusté à chaque année scolaire en fonction du nombre d'élèves de la Trinité-des-Monts qui fréquentent l'École La Colombe;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts contribue financièrement pour la somme de (1 500.00\$) pour l'année scolaire 2018/2019 soit en fonction du calcul suivant: 4 500\$/21 élèves qui donne 214.29\$/par élève, multiplié par sept (7) élèves de La Trinité-des-Monts qui donne un total de mille cinq cents dollars (1 500.00\$).

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Dave Côté, explique les interventions survenues dans le mois.

FACTURE NR-0873 DE L'ENTREPRISE ARPO GROUPE-CONSEIL «PROJET : 18673-1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES D'EAU»

**Résolution No 025-19**

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate l'entreprise ARPO GROUPE-CONSEIL pour la présentation du formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et accepte les frais si rattachant pour la somme de neuf cents quatre-vingts dollars (980.00\$) avant taxes.

**Résolution No 026-19**

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate l'entreprise ARPO GROUPE-CONSEIL pour la présentation de la programmation de travaux/Version 3/TECQ 2014 et accepte les frais si rattachant pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) avant taxes.

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DU LIEU DE COMPOSTAGE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

**Résolution No 027-19**

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve:

-Les termes de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski, la ville de Rimouski.

-Que soient autorisés monsieur Yves Detroz, maire et madame Nadia Lavoie, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts de ladite entente.

TECQ 2014-2018 PROGRAMMATION DE TRAVAUX

**Résolution No 028-19**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

De plus

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la

programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h47 à 19h55.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h25 à 20h33.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 028-19**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h40.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 04 MARS 2019

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.